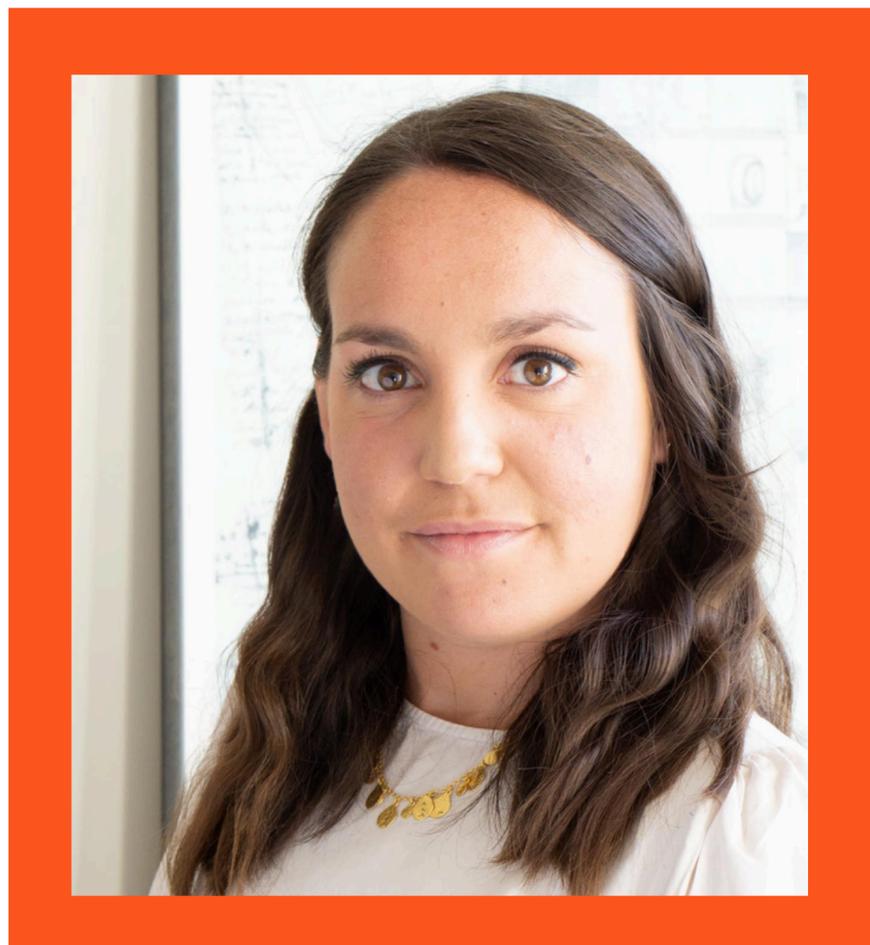


LEXYMORE #012023



Margaux GUERIN, avocate

QUESTIONS DE DROIT

La fiscalité des cryptomonnaies



LEXYMORE



La fiscalité des
cryptomonnaies

Quid ?

**Qu'est-ce qu'une
cryptomonnaie ?**

**Une cryptomonnaie est
un actif numérique virtuel
reposant sur la
technologie de la blockchain.**

La valeur de ces actifs se définit
en fonction de l'offre
et de la demande.

**Parmi les cryptomonnaies
les plus connues,
on retrouve notamment
le bitcoin
qui a déjà été reconnu
comme monnaie officielle
par certains pays
tels que le Salvador et
la République Centrafricaine.**

En France, l'AMF
(Autorité des Marchés Financiers)
refuse
cette qualification

**Quels sont
les revenus liés aux
actifs numériques ?**

Il existe une grande diversité de revenus imposables

- **Gains sur les opérations de cession à titre onéreux** (le plus fréquent)
- **Gains tirés des opérations de lending** (mise en dépôt des actifs numériques et perception d'intérêts)
- **Revenus de l'activité de mining** (participation au fonctionnement d'une blockchain)

**Zoom sur
le traitement
fiscal et social
des opérations de
cession à titre onéreux
réalisées
par des particuliers**

**Le traitement
dépend du caractère
professionnel ou non
de l'activité
génératrice de revenus**

**Pour les achats/reventes
de cryptomonnaies
dans le cadre d'une
activité patrimoniale,
c'est le régime
des plus-values des
particuliers qui s'applique**

- PFU à 12,8% ou option pour le barème de l'IR à compter de 2023
- Prélèvements sociaux à 17,2%

Pour les achats/reventes effectués dans le cadre d'une activité professionnelle, les revenus générés sont imposés en tant que BNC depuis le 1er janvier 2023
(imposés dans la catégorie des BIC jusqu'alors)

- Barème progressif de l'IR
- Cotisations sociales professionnels des TNS

**Comment distinguer
activité patrimoniale
et
activité professionnelle ?**

**En l'absence de critères
objectifs légaux,
l'administration se base
notamment sur
les montants investis,
le nombre de transactions,
les moyens développés
pour cette activité, etc...**

**De nombreux
contrôles
sont donc à prévoir !**

**Une analyse poussée
des futurs arrêts
et des commentaires de la
doctrine administrative
ainsi qu'un accompagnement
par des professionnels du Droit
seront indispensables
pour limiter le risque
de redressement.**



LEXYMORE

Conseil et contentieux
Fiscalité du numérique

Avocats et bien **PLUS**